



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Circonscription de Blaye

M Christophe GUILLEROT
I.E.N. Blaye

7 rue Urbain Albouy
33392 Blaye cedex

Secrétariat :
Mme Minutolo Béatrice

Téléphone
05 57 42 62 53
mél
ce.0331445s@ac-bordeaux.fr

Conseil d'Ecole

ECOLE ELEMENTAIRE :

SAINT-SAVIN

Conseil d'école du : 23 mars 2023

Compte rendu du : 24 mars 2023

Présents :

- **Enseignants** : Mmes BONNEFOI, DUPUIS, , MIQUEL, SOULOUMIAC, MAURY, STEIN, SALVI Ms FRAPPE, LONGO
- **Parents d'élèves** : Mmes BEAUGEARD, FERRY, ROBEDE, HADDI, LEJEUNE, DUPONT, CAUTE, BOURROUSSE , HERPAILLER
- **Représentant(s) de la mairie** : M RENARD,

Excusé(s) :

- **I.E.N.** : M GUILLEROT
- **Enseignants** : Mmes BOUDET, VENET, LASSALLE, BILLAUD, URIE, MICO, NORRITO, MASEDA, LAVIE M ANDRE
- **Parents d'élèves** : Mmes, SIBELLA-BOURDIN, BARBANNEAU, FIEVET, DEHON, M CAUTE
- **Représentant(s) de la mairie** : M PASCAUD, Mme RUBIO

Ordre du jour

Point sur la carte scolaire et les effectifs

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

- a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève
- b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

II) Projet et vie de l'école

- a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école
- b) Présentation des finalités des projets de classes et d'école

III) Fonctionnement de l'école

- a) Bilan intermédiaire sur la sécurité
- b) Bilan intermédiaire sur la coopérative
- c) Budgets municipaux
- d) Travaux

PARENTS D'ELEVES

Questions des Parents d'élèves.

PROCES VERBAL

Secrétaire de séance :

Point sur la carte scolaire :

La DSDEN a procédé à une transformation d'une classe dédoublée CE1 en une classe dédoublée CP.

A la rentrée, nous aurons donc :

- 4 classes dédoublées CP
- 3 classes dédoublées CE1
- 7 classes ordinaires (en CE2, CM1 et CM2)
- 1 regroupement ULIS

Effectifs prévus à la rentrée 2023 :

Niveaux	Prévisions rentrée 2023 (14 classes + 1 ULIS)
CP	56
CE1	38
Totaux CP→CE1	94 7 classes (13,42 élèves par classe)
CE2	53
CM1	57
CM2	46
Totaux CE2→CM2	156 7 classes (22,28 élèves/classe)
Totaux CP→CM2	250
ULIS ECOLE	12 (3 élèves en attente)

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

Les dispositifs existants

- **L'aide dans la classe : la différenciation, le PPRE (projet personnalisé de réussite éducative)**

Travail en petits groupes (homogènes ou hétérogènes, en ateliers)

Travail individuel ciblé (en autonomie ou avec un guidage)

Travail collectif (sollicitations adaptées aux élèves, adaptation des objectifs de la séquence)

Décloisonnement

- **L'aide personnalisée sur la base du volontariat :**

- Activités Pédagogiques Complémentaires (36 heures par an, groupe de 4 à 6)

- Stages de réussite (pour les CM1 et CM2 en priorité mais ouvert à tous les niveaux, groupes de 6 à 10) pendant les vacances scolaires d'automne, de printemps et d'été.

- **L'aide spécialisée : le RASED (psychologue scolaire + maître spécialisé)**

Il intervient pendant les 24 h hebdomadaires d'enseignement, groupes de 3 à 4 ou en co-intervention dans la classe.

- **L'accompagnement éducatif (aide aux devoirs), groupes de 6 à 8.**

Proposé aux élèves pour qui le travail à la maison est compliqué (pas fait, élément de conflit avec les parents), vise au développement de l'autonomie... L'école dispose cette année de 115 h.

- **Dispositif « CP dédoublés » et "CE1 dédoublés" : lutte contre la difficulté scolaire, dans l'objectif de mieux travailler les fondamentaux**

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

D'après l'Observatoire National de l'Action Sociale décentralisée (ODAS), l'Enfance en danger est l'ensemble des enfants maltraités et des enfants en risque de danger.

L'enfant maltraité est celui qui est victime de violences physiques, de violences sexuelles, de violences psychologiques, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique.

L'enfant en risque de danger est celui dont les conditions d'existence risquent de compromettre sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son développement physique, affectif, intellectuel ou social.

Toute situation d'enfant qui se trouve en danger ou en risque de danger fait l'objet d'une transmission.

L'information préoccupante (cf décret novembre 2013) : est une information transmise à la cellule départementale de l'enfance en danger du Conseil Départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

L'information préoccupante est un moyen de protéger l'enfant et éventuellement sa fratrie en portant à la connaissance des autorités compétentes des faits et signes objectifs. Elle peut permettre de révéler une situation de souffrance familiale et aboutir à une aide adaptée en direction de l'enfant et de sa famille.

Le signalement transmis directement à l'autorité judiciaire est un acte professionnel écrit, présentant la situation d'un enfant en danger qui nécessite un traitement immédiat et une protection judiciaire.

II) Projet et vie de l'école

Projets communs :

Conseil d'Ecole du 23 mars 2023

Ecole Élémentaire de Saint-Savin :

Circonscription de Blaye

- Projet « lectures offertes » en lien avec le projet d'école (toutes les classes) : il s'agit de lectures orales réalisées par les élèves aux classes du niveau inférieur : par exemple, les CM2 lisent des histoires aux CM1,...
- Cycle piscine pour les CM2
- Le 21 mars, participation de l'école à la journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre) : sensibilisation dans les classes, écritures d'affiches, chants, textes...

Projets de classe :

CP :

- projet cirque (avec intervenants, ateliers et restitution aux grandes sections)
- sortie en forêt
- Les 100 jours d'école

CE1 :

- sortie en forêt
- rallye photo dans Saint-Savin
- Sortie à Vitrezay (course d'orientation + vie du marais) à venir
- festival Echappée Belle, à venir
- cycle tennis à l'école

CE2 :

- Jogging d'écriture
- Participation à la semaine des mathématiques
- Apprendre à porter secours
- Journée internationale sur les droits des Femmes
- projet des comités de lecture

CM1 :

- Sortie en Dordogne (spéléologie, fresque, visite de Château)
- Projet Natura2000 (insectes, fleurs, animaux du secteur)
- Sortie à Terre d'oiseaux (à venir)
- Correspondance avec des élèves d'une autre école
- projet vélo (à venir)

CM2 :

- Projet le boulier chinois
- Projet de lutte contre les discriminations (podcast, vidéos)

ULIS :

- les élèves suivent les projets dans leur classe d'inclusion

La Fête de l'école (kermesse) aura lieu le vendredi 30 juin.

Une réunion d'organisation se tiendra le mardi 30 mai à 17h00 (Cette manifestation est conditionnée à la participation des parents).

III) Fonctionnement de l'école

- a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Exercice Sécurité incendie : Lundi 13 mars 2022 à 10h05

Exercice PPMS « risques majeurs » (confinement) : vendredi 31 mars à 10h05

Présentation des comptes rendus d'exercices : pas de souci particulier à noter

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

Le solde de la coopérative est à ce jour de 1623,31 €.

Les recettes proviennent

- des dons des familles : 1396 €
- de la vente de photos 1025,25 €
- du marché de Noël : 775,45 €
- du don des Loupiots de Saint-Savin 175 €

La coopérative sert à financer les sorties scolaires et les projets éducatifs.

c) Budgets municipaux

Le budget de fonctionnement sollicité par l'école pour l'année 2023/2024 est présenté sur la base de 250 élèves :

Fournitures scolaires	38 € par élève	9500
Manuels et livres	14 € par élève (1 manuel)	3500
Papier photocopieur		1400
Comités de lecture		990
Voyages scolaires (transports)	20 € par élève (2 à 3 sorties)	5000
Spectacle de Noël	4€ par élève	1000
Fournitures bureau		300
Piscine (transport + entrées)		-
Sonorisation Kermesse		500
Sortie avec nuitées pour l'année 2023/2024	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
Sortie avec nuitées pour l'année 2021/2022	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
Sortie avec nuitées pour l'année 2020/2021	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
	total	29390

La Municipalité prend note de cette proposition et informe qu'elle sera étudiée.

d) Travaux : Informations de la mairie

Point sur les travaux :

- Trois nouvelles salles de classe seront disponibles pour la rentrée 2023
- Le nouveau restaurant scolaire devrait être opérationnel en janvier 2024
- Des travaux de peinture sont prévus (couloir des CP)
- Une enveloppe pour le renouvellement du matériel informatique a été prévue
- Aménagement du parvis rue des vignes devant le nouveau restaurant scolaire.

Une réflexion concernant l'utilisation du restaurant scolaire actuel à partir de 2024 est lancée.(→ salle d'évolution pour le primaire pour permettre d'avoir des activités à l'abri avec des tapis par exemple)

La salle multisport sera en travaux.

e) **Question des parents d'élèves.**

Aucune

Prochain Conseil d'école : vendredi 9 juin 2023 à 17h30

Fin de séance 18h30

Signature du directeur :

Signature du secrétaire de séance :